

## RÉSUMÉ NON TECHNIQUE

### PRESENTATION DU PROJET

Poweo, opérateur indépendant d'électricité et de gaz en France, a annoncé son intention de développer ses propres capacités de production électrique. Dans ce cadre, Poweo envisage la construction de plusieurs tranches de 400 MWe de production électrique par cycle combiné fonctionnant au gaz naturel. Après la centrale de Pont-sur-Sambre (Nord) actuellement en construction, Poweo prévoit notamment un projet de centrale à Toul (Meurthe-et-Moselle).

Ce dernier projet nécessite la pose d'une canalisation de transport de gaz naturel depuis les artères de Lorraine à Blénod-lès-Pont-à-Mousson jusqu'à Toul ZI Croix-de-Metz pour alimenter la future centrale.

Ce projet comprendra plus précisément :  
Une canalisation de Blénod-lès-Pont-à-Mousson à Toul (Meurthe-et-Moselle).  
Des ouvrages annexes liés aux canalisations

Le coût estimatif de cet ouvrage est de 20,6 millions d'euros.

Après le déroulement des phases d'enquête publique et de consultation administrative réglementaires, les travaux de construction devraient commencer au mois de février 2010 pour une mise en service en décembre 2010.

### STRUCTURE DU DOSSIER

Le dossier d'étude d'impact comporte les parties suivantes :

- Un résumé non technique ;
- Une présentation du projet par GRTgaz ;
- Une *analyse de l'état initial* du site et de son environnement ;
- Une présentation des impacts généraux du projet par GRTgaz ;
- La justification du choix du tracé retenu ;
- Une analyse des effets directs et indirects, temporaires et permanents du projet sur l'environnement ;
- Les *mesures envisagées* pour supprimer, réduire et, si possible, compenser les conséquences dommageables du projet sur l'environnement ;
- Une analyse des méthodes utilisées pour évaluer les effets du projet sur l'environnement.

## ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Le secteur d'étude, concerné par le projet de canalisation, est situé dans le département de Meurthe-et-Moselle (54).

L'aire d'étude intègre ainsi le plateau de Haye (centre) et la Woëvre (Sud-Ouest), ainsi que la vallée de la Moselle (Est) et les abords de Toul (Sud).

L'aire d'étude concerne ainsi 37 communes.

Thème	Contraintes
Relief	butte du bois communal de Blénod-lès-Pont-à-Mousson et vallée du Terrouin sur Jaillon avec localement des pentes assez fortes. Extrémité Sud-Est du bois communal de Blénod-lès-Pont-à-Mousson avec falaise de près de 20 m de hauteur. Risques de mouvement de terrain.
Géologie, Pédologie	Risques de mouvement de terrain sur le bois de Blénod-lès-Pont-à-Mousson notamment
Eaux superficielles	bassin versant du Terrouin, avec « chevelu » important de fossés et de cours d'eau, zone d'expansion de crues à l'amont du Terrouin, en Woëvre. Aucun PPRI n'existe dans ce secteur. Ruisseau de l'Esch, cours d'eau remarquable, très riche sur le plan écologique. Dossier d'autorisation temporaire au titre de la Loi sur l'Eau nécessaire en cas de franchissement de cours d'eau, de fossés et zones humides.
Eaux souterraines	Plusieurs périmètres de protection de captages en Eau Potable (A.E.P.) présents dans l'aire d'étude.
Milieux biologiques	Périmètre du Parc Naturel Régional de Lorraine Sites naturels remarquables référencés (ZNIEFF, ZICO, site NATURA 2000, sites gérés par le CSL) recensés sur le secteur d'étude. Etude faune/flore nécessaire sur le tracé de la canalisation retenu. Dossier d'évaluation des incidences en cas de traversée des zones NATURA 2000 (ZSC de la Vallée de l'Esch par exemple). Présence potentielle d'espèces protégées.
Patrimoine et loisirs	Richesse archéologique avec de nombreux sites découverts et des zones de sensibilité Monuments historiques recensés avec leurs périmètres de protection Plusieurs kilomètres de sentiers de randonnée sur une grande partie de l'aire d'étude

	Présence de chapelle et de calvaires isolés Quelques équipements de sports et de loisirs situés à l'extérieur des villages (étangs de pêche, golf, zones de loisirs...)
Occupation des sols, Paysage	Grand intérêt paysager de la vallée de l'Esch, appelée « petite suisse lorraine ».
Activités économique	Agriculture Activité agricole largement développée et dominée par la poly-culture et l'élevage Surfaces drainées Plusieurs communes remembrées Sylviculture : nombreux massifs boisés soumis au régime forestier
Urbanisme	Règlement des P.L.U. de nombreuses zones naturelles et agricoles de l'aire d'étude n'autorise pas pour certaines communes les affouillements et les exhaussements nécessaires à l'implantation d'un gazoduc, Nombreuses zones naturelles classées en E.B.C. (Espaces Boisés Classés), Plusieurs emplacements réservés situés en bordure de la R.D. 611 entre Dieulouard et Toul, Le Sud de l'aire d'étude caractérisé par des zones d'activités et par des Z.A.C.
Infrastructures	Plusieurs voies de communication présentes dans la zone d'étude : des voies routières nationales (, R.N.57, ...), des voies routières départementales (R.D. 611 , R.D.106, R.D.907, R.D.904, ...), et des voies ferrées. Présence dans l'aire d'étude de l'emprise du projet autoroutier de l'A.32.
Réseaux et servitudes	Réseau de canalisations de transport de gaz ainsi que réseau de lignes électriques aériennes à Très Haute et Haute Tension. Servitudes de périmètres de protection de monuments historiques, de zones submersibles, des périmètres de protection rapprochée et éloignée des captages d'alimentation en eau potable, et de servitudes de passages des voies ferrées.

## FUSEAU DE MOINDRE IMPACT ET CHOIX DU TRACE

Le fuseau de moindre impact

Compte tenu des principales contraintes environnementales relevées :

- Le cours d'eau de la vallée de l'Esch,
- Les périmètres de protection rapprochée des captages AEP,
- Les grands massifs boisés,
- Les milieux naturels remarquables inventoriés par la DIREN, le Conseil Général 54 et le Conservatoire des sites Lorrains,...

un fuseau de moindre impact a été défini pour construire le gazoduc entre les Artères de Lorraine et le projet de Cycle Combiné Gaz Naturel de POWEO.

Ce fuseau représente le couloir dans lequel les contraintes environnementales sont apparues les moins importantes lors de l'étude de faisabilité environnementale et par conséquent, la zone dans laquelle les impacts du projet seront a priori les plus limités. Le tracé du futur gazoduc s'inscrira à l'intérieur de ce fuseau.

Le fuseau, dont la largeur varie en fonction des contraintes environnementales recensées à sa périphérie, s'étire sur environ 27,8 km.

A noter que le Parc Naturel Régional de Lorraine, GRTgaz et l'Atelier des Territoires ont réalisé une reconnaissance de terrain sur les différentes portions et possibilités de parcours susceptibles d'être retenues pour le passage du projet de canalisation sur Jezainville et Dieulouard.

Le fuseau prend donc son origine sur un point unique au Nord de l'aire d'étude (poste gaz existant d'Avrima). Il est composé de plusieurs variantes et sous-variantes entre Blénod-lès-Pont-à-Mousson et Toul. Il s'agit du fuseau présentant le meilleur compromis entre contraintes environnementales et techniques.

Les différentes options de tracé évitent pour l'essentiel les zones boisées, les prairies et les fermes isolées.

Les variantes de fuseau étudiées

Deux variantes de tracé ont été étudiées pour le passage dans le secteur du bois communal de Blénod-lès-Pont-à-Mousson :

La première sur la ligne de crête du bois communal de Blénod-lès-Pont-à-Mousson

La seconde suit la canalisation existante puis longe le chemin communal entre Jezainville et Dieulouard.

Entre Manoncourt-en-Woëvre et Toul plusieurs variantes possibles ont été retenues initialement dans le cadre de l'étude de faisabilité environnementale réalisée :

Grande variante Ouest V1 (Nord-Ouest de Manoncourt-en-Woëvre et Ouest de Bouvron),

Grande variante Est V2 (passage à l'Est de Manoncourt-en-Woëvre) avec ses sous-variantes.

Analyse des éléments d'intérêt écologique dans le fuseau

Compte tenu des contraintes écologiques concernées par le projet, une étude faune/flore a été réalisée. Elle a permis de mettre en évidence la présence :

d'unités écologiques d'intérêt très élevé : la butte de Jezainville, la vallée du Terrouin – Tronçon aval, les prairies de Pérelle,

d'unités écologiques d'intérêt élevé : le Coteau du Vau des Gens d'Arme, les prairies de fauche près de « La Gare », le Bosquet de « La Meiche », les

Prairies du ruisseau de Cheseau, le semi-bocage au Nord de Toul,

d'unités écologiques d'intérêt assez élevé constituées de sites ponctuels.

## **Tracé retenu**

L'origine du tracé se situe dans le poste gaz au lieu-dit Avrima au Sud-Est de la commune de Blénod-lès-Pont-à-Mousson. La canalisation DN 400 emprunte ensuite les pâtures et le bois communal de Blénod-lès-Pont-à-Mousson qu'elle traverse en longeant la canalisation DN 300 existante (artère de l'Est).

A la sortie du bois de Blénod-lès-Pont-à-Mousson, la canalisation emprunte le chemin rural reliant Jezainville à Dieulouard vers cette dernière commune.

La canalisation suit ensuite une direction Sud-Ouest en traversant la zone agricole de Dieulouard sur près de 6 km.

Le ban communal de Villers-en-Haye est traversé ensuite d'Est en Ouest sur environ 3 km.

A partir de l'Ouest du ban communal de Villers-en-Haye et sur les communes de Rogéville et Tremblecourt, la nouvelle canalisation DN400 se cale, sur plus de 6 km, en bordure de l'emprise de l'artère de l'Est existante.

A partir du poste de Manoncourt-en-Woëvre (lieu-dit « la Grande Haie »), le tracé se cale vers le Sud sur l'antenne de Villey-St-Etienne jusqu'aux limites communales Manoncourt-en-Woëvre /Avrainville, qu'elle longe ensuite au Sud-Est de Manoncourt-en-Woëvre puis au Sud.

Le franchissement de la vallée du Terrouin s'effectue sur la commune d'Avrainville, à un peu plus de 100 m en amont de sa confluence avec le rai de l'étang de Bailly.

La canalisation traverse une enclave du ban communal de Manoncourt-en-Woëvre sur environ 900 m. L'implantation d'un poste de sectionnement est prévue sur la commune de Manoncourt-en-Woëvre, en limite de commune avec Francheville.

Le ban communal de Francheville est traversé par la DN400 dans sa partie Ouest, sur environ 4 km du Nord au Sud.

La canalisation traverse une centaine de mètres du ban communal de Bouvron pour ensuite entrer sur le territoire de la ville de Toul.

Elle emprunte ainsi environ 3 km de zone agricole avant son entrée dans la Zone Industrielle Croix de Metz. Le poste de livraison sera implanté au cœur de cette zone industrielle.

## PRINCIPAUX IMPACTS ET MESURES DE REDUCTION DE CES IMPACTS

Le projet engendre un certain nombre d'impacts sur le milieu physique, le milieu naturel, le paysage et le milieu humain. Ces impacts, variables aussi bien dans le temps que dans leur importance, sont assortis de mesures destinées à les réduire ou les compenser (voir tableaux ci-après).

MILIEU PHYSIQUE		
Contraintes	Impacts	Mesures
Relief marqué	Risque de mouvement de terrain	Etude géotechnique et de sécurité
Passage dans trois périmètres de protection de captage soumis à DUP	Risque de pollution des eaux souterraines lors des travaux	Mesures de précautions pendant les travaux, avec notamment stockage de produits divers et entretien des engins à l'extérieur de la zone de travaux
Franchissement en souille des cours d'eau	Risque de pollution des eaux et augmentation temporaire de la turbidité de l'eau	Mesures de précautions pendant les travaux Protection des berges, mise en place à l'endroit de la souille Utilisation de techniques végétales

MILIEU NATUREL		
Contraintes	Impacts	Mesures
Présence de cours d'eau biologiquement intéressants	Dégradation des berges et du lit des cours d'eau Perturbation de l'écoulement des eaux	Réduction, au minimum, de la largeur d'intervention au niveau de la traversée des cours d'eau. Maintien de la continuité des ruisseaux pendant la durée des travaux.
Destruction de structures boisées (haies, bosquets,...)	Perturbation de l'avifaune nicheuse et des chauve-souris	Remise en état des corridors écologiques (haies, lisières...) Coupes d'arbres (haies, bosquets, forêt) effectuées avant le mois de mars ou après le 15 d'août et hors période de gel. Suivi des travaux par un naturaliste
Présence du site NATURA 2000 de la vallée de l'Esch	Perturbation possibles de milieux et d'espèces d'intérêt communautaire	Mesures spécifiques de réduction et de suppression des impacts ( ex : zones sensibles matérialisées par un naturaliste avant les travaux
Sensibilités des mammifères (chiroptères et blaireau) entre le Bois de Ropage et le Bois de Dame Génotte	Destruction potentielle directe d'individus Dérangement d'individus	Présence d'un naturaliste pendant les travaux Replantation des haies modifiées hors « zone non sylvandi »

PAYSAGE		
Contraintes	Impacts	Mesures
Paysage relativement ouvert	Impact visuel des travaux : création de la piste, ouverture de la tranchée, présence d'engins, ... Création des postes gaz Implantation de bornes et de balises	Intégration paysagère des postes

MILIEU HUMAIN		
Contraintes	Impacts	Mesures
Activité agricole	Dégâts causés aux cultures et aux sols  Coupure temporaire des drains Difficulté d'accès aux parcelles  Gêne liée aux bornes et balises	Terre végétale préservée et remise en état des terrains Indemnisation suivant un barème établi par la chambre d'agriculture Rétablissement des réseaux de drainage Dans la mesure du possible, maintien des accès Bornes et balises placées en concertation avec les exploitants (bord de routes, ...)
Traversée de zones archéologiques	Risque de découverte fortuite	Déclaration des découvertes fortuites à la DRAC Lorraine
Population locale	Gêne temporaire liée à la réalisation du chantier : perturbation légère du trafic, bruits des engins de chantier, poussières...	Respect de la réglementation en matière de bruit et d'horaires de travail Passage privilégié des camions par les chemins agricoles plutôt que par les villages Arrosage de la piste si nécessaire
Franchissement de réseaux l'Oléoduc Défense Commune, les lignes électriques de RTE environ huit points de franchissement de réseaux	Risque lors des travaux au voisinage des lignes Risque de porter atteinte à ces réseaux	Respect de la réglementation en vigueur Etablissement d'une demande de renseignements et d'une déclaration

téléphonique gérés par France Telecom (fibre optique, ligne grand débit...) Assainissement		de commencement des travaux auprès des concessionnaires
Documents d'urbanisme et servitudes	Création d'une bande de servitude de 8 mètres de large avec interdiction de construire et de planter des arbres de haute tige	Mise en compatibilité du POS de Blénod
Traversée des voies de communication	Risque de perturbation temporaire de la circulation Dégradation possible des chemins	Franchissement des routes départementales par forage Maintien de la circulation sur les routes communales et les chemins Maintien des accès aux propriétés Signalisation du chantier

Le coût de l'ensemble de ces mesures de réduction et de compensation d'impacts est évalué à environ : **1 036 000 €H.T.**